



Points de contrôle additionnels dans Lanaudière

La Direction de la santé publique a mis sur pied une nouvelle mesure, soit l'ajout de points de contrôle dans le nord de la région de Lanaudière. En ce sens, la Sûreté du Québec travaillera pour limiter les déplacements qui seront contrôlés sur une base aléatoire par les forces policières.

Cette nouvelle mesure est effective dès aujourd'hui, le mercredi 1er avril. Les points de contrôle additionnels seront déployés aux abords et à l'intérieur de quatre nouvelles régions, dont Lanaudière et plus spécifiquement les territoires suivants:

- MRC D'Autrey
- MRC Joliette
- MRC Matawinie
- MRC Montcalm

Cette mesure vise à limiter la propagation par les déplacements non essentiels et donc, à protéger la population québécoise quant à la COVID-19. La mesure ne vise pas les activités qui permettent d'obtenir et fournir:

- Soins de santé
- Soutien humanitaire
- Services essentiels

Nous vous remercions de votre collaboration continue dans la situation actuelle.

POUR INFORMATIONS

GÉNÉRALE

info@ville.charlemagne.qc.ca

PERMIS ET INSPECTIONS

cotes@ville.charlemagne.qc.ca

LOISIRS ET COMMUNICATIONS

loisirs@ville.charlemagne.qc.ca

FINANCES

tresorier@ville.charlemagne.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS ET URBANISME

tardifb@ville.charlemagne.qc.ca